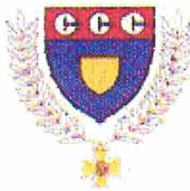

Arrondissement de Lens
-----

☎ 03.21.77.37.47

MAIRIE DE FOUQUIÈRES-LEZ-LENS
62740

FOUQUIERES-LEZ-LENS, LE 30 MARS 2026

ARRETE MUNICIPAL DONNANT DELEGATION
A UN ADJOINT AU MAIRE**N° 2026/109**

- Le Maire de la Commune de Fouquières-Lez-Lens,
- Vu la loi N° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal,
- Vu le procès-verbal de séance du Conseil Municipal, en date du 28 mars 2026, procédant à l'installation du Conseil Municipal, et à l'élection du Maire et des Adjoints,
- Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à Monsieur DEGAND Daniel adjoint au maire, les attributions suivantes relatives aux sports et à la vie associative,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur DEGAND Daniel, Adjoint au Maire, né le 19 août 1962 à Lens, est délégué aux sports et à la vie associative, notamment en ce qui concerne les relations avec les clubs sportifs, l'examen des demandes de subventions et d'équipement.

Article 2 : Monsieur DEGAND Daniel, Adjoint au Maire, est aussi délégué pour remplir les fonctions d'Officier d'Etat-Civil, pour délivrer tous certificats et signer toutes pièces, tous documents administratifs ou notariés.

Article 3 : Monsieur DEGAND Daniel a commencé à exercer ses fonctions le 28 mars 2026.

Articles 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Lens, à Monsieur le Receveur Municipal, à l'intéressé.

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la commune et au recueil des actes administratifs de la commune.

Le Maire,
Mme HOCHART Donata.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le *07 Avril 2026*
à Monsieur DEGAND Daniel qui accepte la délégation.



Accusé de réception en préfecture
062-216203513-20260408-ARRETE_2026_109-AI
Date de télétransmission : 08/04/2026
Date de réception préfecture : 08/04/2026